

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 03158
Numéro SIREN : 824 518 385
Nom ou dénomination : 3M DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2022 sous le numéro de dépôt 19936

3M DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 €
Siège social : 2 rue des Frères Montgolfier
44700 ORVAULT
824 518 385 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le quatre octobre

A quatorze heures 30

A ORVAULT (44700) 25 route de Rennes,

Les associés de la Société dénommée **3M DEVELOPPEMENT**, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €, dont le siège est à ORVAULT (44700), 2 rue des Frères Montgolfier, identifiée au SIREN sous le numéro 824 518 385 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES.

Se sont réunis, **en assemblée générale ordinaire annuelle**, sur convocation du Président, adressée à chacun d'entre eux.

Les documents suivants ont été adressés aux associés, soit :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur la santé financière de la société ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- l'inventaire, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé ;
- le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rachid MAHRAOUI, agissant en qualité de Président associé.

Est désigné comme secrétaire : Monsieur Kinavuidi Antonio MALANDU SANDA.

Monsieur Lionel DURAND, Commissaire aux comptes titulaire, dûment convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 14 septembre 2022, est absent et excusé.

La feuille de présence, dûment signée par les associés, permet de constater la présence ou la représentation des associés suivants :

ASSOCIES

- Monsieur Rachid MAHRAOUI Propriétaire de deux cent quarante-cinq actions Numérotées de 1 à 245 inclus, ci	245 actions
- Monsieur Kinavuidi Antonio MALANDU SANDA Propriétaire de deux cent quarante-cinq actions Numérotées de 246 à 490 inclus, ci	245 actions
- Madame Alexandra MAHE Propriétaire de dix actions Numérotées de 491 à 500 inclus, ci	10 actions =====
Soit au total : cinq cents actions présentes ou représentées, ci	500 actions

AM

MSKA

27

PRESENCE - REPRESENTATION

- Monsieur Rachid MAHRAOUI est présent à l'acte.
- Monsieur Kinavuidi MALANDU SANDA est présent à l'acte par
- Madame Alexandra MAHE est présente à l'acte.

QUORUM

Total des actions présentes ou représentées : 500 actions sur les 500 actions composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.
Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la convocation adressée aux associés.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du rapport de gestion, de l'inventaire et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce. Approbation de ces conventions ;
- Quitus au président ;
- Non-renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses ou d'urgence s'il y a lieu.

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, les documents sus-énoncés adressés aux associés, la feuille de présence.

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et ouvre la discussion.

La discussion est ensuite ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport de gestion des comptes, de l'inventaire et de l'annexe, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 qui font apparaître un bénéfice de 41 635,52 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AM

MSKA

Am

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 41 635,52 €.

L'assemblée générale décide également d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte "Autres réserves" qui s'élève ainsi à 234 933,28 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 240 433,28 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En vertu de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées, savoir :

- Les comptes courants d'associés ouverts aux noms des associés et qui n'ont fait l'objet d'aucune rémunération.

- Compte courant de Monsieur Rachid MAHRAOUI : solde créditeur de 5 280 € au 31 mars 2022.

Compte courant de Monsieur Kinavuidi Antonio MALANDU SANDA : solde créditeur de 3 380 € au 31 mars 2022.

Compte courant de Madame Alexandra MAHE : solde créditeur de 30 000 € au 31 mars 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pendant l'exercice clos le 31 mars 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Lionel DURAND à compter du 1^{er} avril 2022 et de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société BRESSON AUDIT FORMATION EXPERTISE CONSEIL à compter du 1^{er} avril 2022 et de ne pas procéder à son remplacement.

AM

NSKA

301

120

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment auprès du greffe du Tribunal de commerce, et en particulier à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14 heures. 65

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président, le secrétaire de séance et les associés.

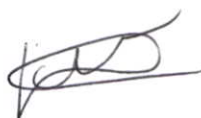
M. Rachid MAHAROU
Président associé

A blue ink signature, appearing to be 'Rachid', written in a cursive style.

M. Kinavuidi MALANDU SANDA
Associé

A blue ink signature, appearing to be 'Kinavuidi', written in a cursive style.

Mme Alexandra MAHE
Associée

A blue ink signature, appearing to be 'Alexandra', written in a cursive style.